

Séance du 20 mars 2019

Délibération n° 2019-23

L'an deux mil dix-neuf, le 20 du mois de mars à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle des fêtes de Cérilly, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 13 mars 2019.

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Bernard FAUREAU, Madame Anne RENAUD, Madame Christine DEFFNER, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Olivier FILLIAT à Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE à Monsieur Pierre-Marie DELANOY

Absent(s) excusé(s) : Monsieur David LOUBRY, Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Catherine SADDE, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES

N° : 7-1 Thème : Décisions budgétaires

Objet : affectation des résultats 2018 au budget annexe primitif 2019 Plate-forme bois

Le conseil communautaire,
Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU les statuts de la communauté de communes,
VU le compte de gestion du budget annexe plate-forme bois 2018,
VU le compte administratif du budget annexe plate-forme bois 2018,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
CONSTATANT que le compte administratif du budget principal fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 2 618,47
- un excédent reporté de : 36 380,59

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	38 999,06
– un excédent d'investissement de :	13 691,17
– un excédent des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	13 691,17

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du budget annexe plate-forme
unique : bois au budget annexe primitif 2019 plate-forme bois comme suit :

RESULTAT	Reprise au budget annexe 2019
Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : EXCEDENT	38 999,06
Affectation complémentaire en réserve (investissement 1068)	0,00
Résultat de fonctionnement reporté en fonctionnement (002) : EXCEDENT	38 999,06
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	13 691,17

Fait et délibéré le 20 mars 2019,
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
 La Présidente



Corinne COUPAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.